

*Le Sommet mondial sur « la société de l'information » et après ?  
Analyses et perspectives sur l'avenir de la Cité globale, sous la direction de Michel Mathien,  
Bruylant, Bruxelles 2007, Chap 11 p 216-238.*

## CHAPITRE 11

### **La connexion internationale de l'Afrique sub-saharienne, entre marché et bien public**

**ANNIE CHÉNEAU-LOQUAY**  
**Directrice de recherche au CNRS**  
**Université de Bordeaux, CEAN-IEP**

La question de l'accès et du service universel aux technologies de l'information et de la communication (TIC), a été au centre des réflexions et des débats du Sommet mondial de la société de l'information surtout pendant sa première phase à Genève en 2003. Dans la déclaration il est écrit qu'« *un accès universel, ubiquitaire, équitable et financièrement abordable aux infrastructures et aux services TIC, constitue l'un des défis de la société de l'information et devrait être l'un des objectifs de tous ceux qui participent à son édification* »<sup>1</sup>.

Mais comment répondre à ce défi ? Le plan d'action focalise la réponse sur le jeu du marché avec la création de « *conditions favorables de stabilité, de prévisibilité et d'équité dans la concurrence* » mais parle aussi d'une « *obligation de service public* » seulement « *dans les régions où les mécanismes traditionnels du marché ne fonctionnent pas* ». Malgré la restriction, évoquer cette notion représente une avancée remarquable dans un texte de l'ONU issu d'un consensus très large.

En effet, que peut signifier « service universel » là où l'accès aux réseaux de communication et d'énergie reste un problème crucial, comme c'est le cas dans tous les pays d'Afrique sub-saharienne où justement il s'avère, après une dizaine d'années de diffusion des TIC, que la seule dynamique du marché est mal adaptée pour répondre aux besoins en communication de la majorité des pauvres en ville et en milieu rural. Par conséquent c'est bien là qu'un service public devrait être obligatoire.

Y a-t-il des démarches innovantes de la part des différents partenaires (Etats, ONG, opérateurs, entreprises, organisations internationales) répondant à cette « obligation » et donc adaptées aux populations ayant des ressources faibles, un niveau d'instruction souvent réduit et des activités fonctionnant sur un mode largement « informel » ?

Cet article tente de voir comment les idées et les faits évoluent depuis le Sommet dans le domaine de la connexion internationale de l'Afrique sub-saharienne, en ce qui concerne le jeu des acteurs. Y a-t-il une mise en oeuvre des préconisations du SMSI ou pas ?

Sans être naïf sur les effets induits de telles « grandes messes », il semble que les idées de l'« *open source* » et de l'« *open access* » ainsi que celles de « bien public » fassent leur chemin au niveau des ONG d'abord mais aussi au niveau des responsables politiques du moins dans quelques Etats. Quant aux firmes multinationales et à tous les opérateurs privés qui détiennent les clefs de la connexion africaine ils apparaissent beaucoup plus réticents s'il s'agit de changer leurs méthodes commerciales.

---

<sup>1</sup> Extrait de la Déclaration du Sommet mondial de la société de l'information, Genève 10-12 décembre 2003.

Après avoir précisé ce que signifient ces principes d'accès et de service universels dans le cas de l'Afrique et comment l'accès au haut débit implique une reconfiguration des territoires de l'Internet (1), on montrera que différents modèles économiques sont en jeu concernant l'offre de technologies (2), puis comment l'évolution vers un modèle d'accès plus ouvert a été porté d'abord par la société civile mobilisée dans le processus du suivi du SMSI (3). En conséquence on évoque l'éventualité de faire des TIC des biens publics universels ce qui ouvrirait de nouveaux marchés dans les pays les moins développés.

## PROBLÉMATIQUE

### *Accès et service universel ?*

La question de l'accès aux télécommunications reste un problème crucial pour les pays pauvres d'Asie et d'Afrique même si les situations nationales sont extrêmement variées et ont évolué rapidement en quelques années.

Du point de vue de la demande, le besoin de communiquer à distance existe partout en Afrique pour des raisons qui peuvent être différentes de celles des pays développés.

- Téléphoner peut jouer un rôle central dans des sociétés de l'oralité, au fort taux d'analphabétisme et en l'absence de transcription écrite de nombreuses langues.

- Utiliser le courrier électronique peut être particulièrement efficace face à des services postaux déficients et des transports difficiles et coûteux. La transmission d'un document par e-mail coûte jusqu'à 5 fois moins cher que par fax et cet e-mail n'est pas perdu en cas de coupure d'électricité !

- Grâce aux télécommunications, il est possible de maintenir un lien avec les immigrés de la diaspora qui apportent un soutien essentiel aux familles.

- La jeunesse de la population est un atout. Le développement mondial d'Internet montre en effet une appropriation massive de l'outil par les jeunes : on observe bien souvent un niveau de maîtrise inversement proportionnel à l'âge.

Les besoins sont immenses mais la *fracture numérique* est multiforme. D'abord géographique, elle se retrouve à toutes les échelles et se calque sur les disparités sociales et spatiales existantes<sup>2</sup>.

Du point de vue de l'offre d'équipements en télécommunications, le service et l'accès universel sont des principes de base inscrits dans les textes des politiques publiques en Afrique comme ailleurs. Focalisé au départ sur le service téléphonique fixe, le service universel « *doit évoluer au rythme du progrès technique, des développements du marché et de l'évolution des besoins des utilisateurs* » (résolution du Conseil de l'Union européenne du 7 février 1994 sur les principes en matière de service universel dans le secteur des télécommunications)<sup>3</sup>. Les deux domaines visés en priorité sont l'accès à Internet et les communications mobiles.

---

<sup>2</sup> Cf les deux numéros de la revue *Netsuds* (<http://www.gdri-netsuds.org>) et Annie CHÉNEAU-LOQUAY, "From Networks to concrete uses, the Digital Divide from a Southern perspective", Special Issue of *GeoJournal, Diffusion of the TIC and concept of digital divide. Approaches of the French-speaking geography*, Springer Science+Business Media B.V., Formerly Kluwer Academic Publishers B.V, printemps 2006.

<sup>3</sup> La notion de service universel est définie dans de nombreux textes communautaires européens repris dans les réglementations nationales. La loi française du 31 décembre 2005 précise : « *Le service universel des communications électroniques fournit à tous un service téléphonique de qualité à un prix abordable. Ce service assure l'acheminement des communications téléphoniques, des communications par télécopie et des communications de données à des débits suffisants pour permettre l'accès à l'Internet, en provenance ou à destination des points d'abonnement, ainsi que l'acheminement gratuit des appels d'urgence* ».

Un rapport récent de l'Institut PANOS de Dakar<sup>4</sup>, qui a fait un bilan de ces politiques sur plusieurs pays africains, les situe à l'échelle locale et établit une distinction entre l'accès destiné à une « population entière » au moyen d'équipements publics, d'une mutualisation donc, et le service destiné individuellement à des ménages qui fait intervenir la notion de prix. Cette distinction est contestable car le prix intervient aussi au niveau des cyber-centres qui procurent un accès au public et en même temps un service. Une autre façon de concevoir les choses est d'établir plutôt une distinction entre l'aspect matériel, l'accès qui relève de la structure, des équipements et outils mis à disposition de tous (matériel et immatériels, l'*infra* et l'*info*-structure (*hard* et *soft*) et le service induit qui relève plutôt de l'immatérialité, l'information, les connaissances qui circulent.

Pour appliquer ces principes, une politique d'accès et de service universel aux TIC implique différents domaines en interrelation :

- sur le plan géographique ; un « accès ubiquitaire » signifie l'interconnexion d'un territoire du local au global, - l'existence de réseaux matériels d'infrastructure ; câbles et satellites intercontinentaux jusqu'à la boucle locale, au dernier kilomètre de la liaison chez le client, en passant par les réseaux de transmission terrestre, filaires ou hertziens, ce qui implique aujourd'hui à la fois de compléter les liaisons vers les grandes dorsales intercontinentales et un aménagement numérique des territoires pour déployer le haut débit jusque dans les zones rurales.

- sur le plan juridique ; des systèmes immatériels d'infrastructure permettant la circulation de l'information dans les réseaux avec l'interopérabilité<sup>5</sup> des différents systèmes en jeu et la convergence des différents média, et donc la mise en place de systèmes de normes et de régulation concertés et efficaces. On peut faire référence ici typiquement au protocole universel d'Internet dit IP qui intègre le son, l'image et l'écrit et à l'opposition entre des standards propriétaires et des standards ouverts (*open source*, *open access*). Toutes questions qui se réfèrent à la gouvernance de l'Internet et plus largement des TIC.

- sur le plan culturel ; la mise en œuvre de contenus adaptés aux différents publics, la production de connaissances à diffuser et échanger et aussi des programmes de formation pour améliorer les compétences pour concevoir, gérer et utiliser ces technologies. Ce sont là tous les enjeux concernant les media, la diversité culturelle et l'éducation à l'informatique..

- sur le plan socio-économique enfin qui est transversal et se retrouve dans les différentes couches, infrastructures, info-structures et contenus ; l'accès et les services pour tous donc équitables et financièrement abordables mettent en jeu : - soit la seule concurrence entre les entreprises privées mais qui s'avère peu efficace en la matière, - soit le partenariat entre public et privé que prône la SMSI, - soit un service public délivré au bénéfice des plus démunis par un Etat seul ou en partenariat et/ou sous le contrôle de la collectivité. Les TIC peuvent alors être considérées comme des biens publics universels.

On peut y ajouter un plan philosophique : la notion d'universalisme issue de la philosophie des Lumières<sup>6</sup>.

---

<sup>4</sup> Aboubakar HAMAN/ Gaston ZONGO, *Tendances de l'accès et du service universel en Afrique de l'Ouest et du Centre : études de cas et perspectives*, rapport de l'Institut Panos Afrique de l'Ouest, Décembre 2005, Dakar .

<sup>5</sup> A et B seront dit interopérables si, grâce à une ou plusieurs norme(s) externe(s) qu'ils respectent, ils en viennent entre autre à pouvoir être compatibles. L'interopérabilité est générale et ne concerne pas a priori des éléments ou systèmes particuliers. Elle existe au travers de normes et formats respectés par tout élément ou système qui souhaite intégrer un plexus interopérable — le réseau des éléments qui communiquent entre eux de façon fluide et normée. On voit que l'interopérabilité ne doit rien au hasard, et résulte d'un accord explicite entre les différents constructeurs d'éléments (Wikipedia).

<sup>6</sup> Sur les aspects théoriques de l'accès universel en Afrique, cf. la thèse d'Eric Bernard, « *Le déploiement des réseaux Internet en Afrique de l'Ouest* », deuxième partie, Université de Montpellier, 2003 (en ligne sur [www.africanti.org](http://www.africanti.org)).

La question peut donc être vue sous des angles très différents selon les thématiques considérées. L'accès universel est entendu en général à l'échelle d'un Etat acteur des politiques publiques sur son territoire, mais il implique aussi une réduction de la fracture numérique internationale et plus spécifiquement nord-sud dont les modalités sont beaucoup moins connues et étudiées, sans doute parce qu'elles relèvent en premier lieu des stratégies d'entreprises multinationales et qu'il ne s'exerce pas la même pression sur elles que sur les Etats, surtout ceux des pays les moins avancés. En outre, les instances régionales semblent peu s'impliquer au-delà du discours, à l'exception peut être du Nouveau Partenariat Pour le Développement de l'Afrique (NEPAD)<sup>7</sup>.

Quels sont donc les problèmes à cette échelle internationale pour l'Afrique, peut on déceler une évolution des positions des différents acteurs parties prenantes dans un sens plus favorable à l'élargissement de l'accès ?

### ***Le haut débit, une reconfiguration des territoires de l'Internet***

De nos jours, la diffusion généralisée du haut débit pour de nouveaux usages multimédia fait d'Internet le vecteur universel pour tous les secteurs socio économiques ce qui induit une transformation du secteur des télécommunications avec une reconfiguration du réseau, la création de nouveaux services et l'émergence de nouveaux acteurs. Le problème est le même sur toute la planète : diffuser le haut débit à des coûts acceptables pour les différents protagonistes, de l'opérateur à l'utilisateur final, mais les solutions sont différentes selon que l'on se situe au centre ou en périphérie du « système monde<sup>8</sup> ».

La géographie physique ou technique du réseau Internet avait été oubliée ou même niée (on a prédit la fin de la géographie) au cours d'une première phase de son développement parce que la distance entre deux lieux n'était pas un facteur déterminant de la rapidité ni de la qualité du trafic. Or, un accès multimédia de qualité exige une proximité des équipements d'interconnexion, en conséquence, le territoire et sa rugosité reviennent en force :

- parce que la demande de liaisons à haut débit implique une décentralisation des infrastructures d'accès voire la création de nouveaux réseaux d'accès (wi-fi, Xdsl, ...) qui drainent les flux capillaires vers des nœuds d'échange locaux et qui nécessitent un aménagement numérique des territoires<sup>9</sup> ;
- et aussi parce que le sommet mondial a fait prendre conscience d'une fracture numérique multiforme mais avant tout géographique entre Nord et Suds, régions centrales et régions périphériques, et que les zones à connecter sont la dernière frontière pour les opérateurs, là où il y a des affaires à faire mais peut être pas selon les schémas classiques.

---

<sup>7</sup> Le Nouveau Partenariat pour le Développement de l'Afrique (NEPAD) est défini comme une vision et un cadre stratégique pour la Renaissance de l'Afrique. Le document du cadre stratégique du NEPAD résulte d'un mandat donné aux cinq chefs d'Etat initiateurs (Afrique du Sud, Algérie, Egypte, Nigéria, Sénégal) par l'Organisation de l'Unité Africaine (OUA) afin de promouvoir un cadre socio-économique intégré de développement pour l'Afrique. Le trente-septième sommet de l'OUA, en juillet 2001, a officiellement adopté le document du cadre stratégique.

<sup>8</sup> Olivier DOLLFUS et al, « *Le système monde* », in Roger BRUNET (dir.), *Mondes nouveaux*, livre 2 de la Géographie universelle, Paris, Hachette-Reclus, 1990.

<sup>9</sup> La maîtrise et le développement de ces éléments d'architecture rendent possible le portage sur Internet de contenus et de services locaux et leur appropriation par les populations autochtones. Cf les travaux de Claude COMBES et de Jacques CHATIGNOUX sur le site (<http://www.localgix.org>).

<sup>9</sup> "Living the digital world", ITU Telecom World 2006, *ITU news*, n° 10 décembre 2006.

Pour parvenir à équiper les territoires, plusieurs logiques économiques s'affrontent, entre la pure logique du marché et le modèle coopératif où le réseau deviendrait un bien public mondial, mais les échelles ne sont pas les mêmes. Dans les pays développés, où les réseaux internationaux et nationaux sont nombreux la question de l'aménagement numérique des territoires se pose à l'échelle régionale, à celle des pôles urbains et même des zones rurales. Dans les périphéries comme en Afrique où les déficits de connexion se situent à toutes les échelles, globale, intercontinentale, nationale et locale, les problèmes sont exacerbés et on est en présence d'un réel affrontement nord-sud<sup>10</sup>. Les organisations internationales concernées comme l'UIT, le G8, l'OMC, l'OCDE, pour tenter d'arbitrer le conflit, multiplient les études et groupes de travail en préconisant une meilleure coopération entre toutes les parties prenantes, société civile y compris, tout en incitant les Etats Africains à plus de libéralisme. Connecter le troisième milliard d'individus va demander des méthodes innovantes indique l'Union Internationale des Télécommunications (UIT).

*« Il a fallu plus de cent ans pour que les télécommunications atteignent un milliard d'utilisateurs à travers le monde et moins de cinq ans pour atteindre le second essentiellement au moyen de la téléphonie mobile. Pour que les TIC atteignent le prochain milliard d'usagers les coûts devront être divisés à mesure que les réseaux atteindront les zones rurales et isolées. Ceci signifie adopter une approche intégrée qui combine à la fois des réformes des politiques, des technologies nouvelles et des modèles commerciaux innovants. Des instruments financiers nouveaux sont aussi nécessaires pour créer des incitations à investir pour les opérateurs dans les régions non rentables - telles que le prépaiement pour la téléphonie mobile. Quelle sera la recette (trigger) pour atteindre le troisième milliard d'usagers des TIC ? »<sup>11</sup>*

Le facteur déterminant pour atteindre ce troisième milliard d'usagers sera peut être un changement majeur dans le modèle économique dominant libéral. L'accès ouvert et partagé commence à être mis en œuvre. Il est largement promu par la « société civile », nouvel acteur dont l'influence tend à se renforcer depuis 2002, avec son implication dans le processus du sommet mondial avant son déroulement, pendant et après.

### **LA CONNEXION INTERNATIONALE DE L'AFRIQUE : COÛTS ÉLEVÉS ET « CHAÎNON MANQUANT »<sup>12</sup>**

Le cas de l'Afrique permet de comprendre comment se construit l'architecture des réseaux Internet et de la téléphonie mobile, et de montrer qu'on est loin de « la fin de la géographie »<sup>13</sup>. La localisation de ces réseaux fait l'objet d'enjeux économiques et politiques exacerbés aujourd'hui par la priorité donnée à l'équipement du continent le plus pauvre depuis le SMSI.

---

<sup>10</sup> Annie CHÉNEAU-LOQUAY, « Internet aujourd'hui : les enjeux d'une relocalisation, un point de vue africain », in *Terminal* n° 95-96, printemps 2006, « Technologies de l'information culture et sociétés », l'Harmattan, Paris.

<sup>11</sup> «Living the digital world», ITU Telecom World 2006, *ITU news*, n° 10 décembre 2006.

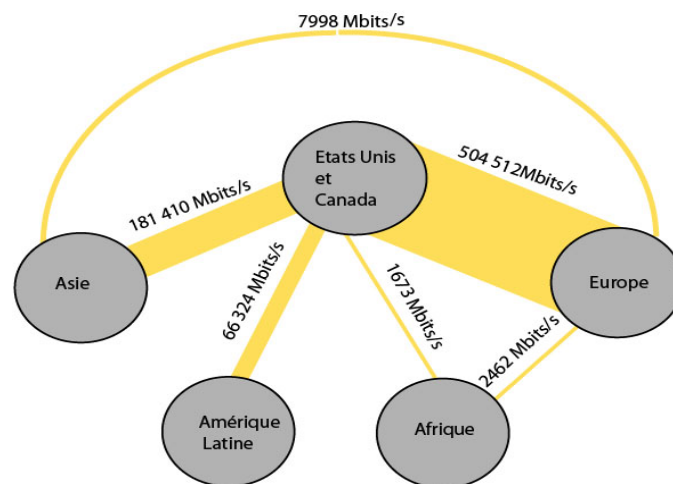
<sup>12</sup> Expression reprise du rapport Maitland (*The Missing Link - Le Chaînon manquant*) publié en 1985 par l'UIT qui attirait l'attention de la communauté internationale sur le déséquilibre choquant entre pays développés et pays en développement pour l'accès aux services téléphoniques.

<sup>13</sup> Idée combattue par les géographes. « De la négation du territoire au géocyberspace : vers une approche intégrée de la relation entre espace et TIC », Henri BAKIS et Philippe VIDAL, in Claire BROSSAUD et Bernard REBER, « Humanités numériques. Nouvelles technologies cognitives et épistémologie », Hermès-Lavoisier, Paris, 2007 ; à l'inverse, cf. Bertrand BADIE, *La fin des territoires*, Fayard, Paris, 1995 et Paul VIRILIO, « Fin de l'histoire, ou Fin de la Géographie ? Un monde surexposé », *Le Monde Diplomatique*, août 1997.

Le graphique suivant montre à quel point la *fracture numérique* entre Nords et Suds est profonde. Malgré une croissance plus rapide sur les marchés nouveaux de l'Internet que sur les anciens d'Europe et d'Amérique du Nord, des ordres de grandeur considérables séparent les routes à plus fort trafic et les fournisseurs d'accès les plus importants, du reste du monde.

La connexion physique de l'Afrique sub-saharienne au reste du monde se faisait jusqu'en 2002 par des satellites qui offrent partout des potentialités de liaisons mais à des coûts élevés et avec des effets de latence préjudiciables à la qualité des données reçues. Depuis, des programmes de câblage par fibre optique sont en cours. Les opérateurs comme Alcatel ont diversifié leur offre et se placent à la fois sur le marché des câbles et des satellites.

**Figure 1 - Débits de la largeur de bande Internet au niveau interrégional, 2003**



Source : Telegeography research, 2005, PriMetrica Inc.

### **Satellites et câbles**

Les câbles à fibre optique sont bien adaptés aux besoins en connexion des zones côtières mais la structure massive du continent africain nécessite de déployer les liaisons terrestres sur de très longues distances. A l'échelle nationale ou locale et entre les sous-régions des stations relais en faisceaux hertziens peuvent être utilisées pour transporter l'information (télévision, téléphonie, données, Internet)<sup>14</sup>, mais les satellites sont nécessaires pour relier les régions intérieures trop éloignées et les désenclaver. La République démocratique du Congo en est la meilleure preuve. Dans cet immense pays avec une mince façade maritime, un relief tourmenté, une couverture de forêt dense et des problèmes politiques non résolus, il est très coûteux de faire passer les câbles et la connexion du pays se

<sup>14</sup>Les faisceaux hertziens permettent, au même titre que la fibre optique mais avec des capacités moindres, de transporter de l'information à haut débit, sans qu'il soit nécessaire d'effectuer des travaux de génie civil sur l'intégralité du parcours entre les deux points à relier. En revanche, ces technologies de transmission sont particulièrement sensibles aux conditions climatiques : la pluie et le brouillard réduisent de façon importante la distance couverte. Enfin, les faisceaux hertziens doivent se trouver « à vue », c'est-à-dire qu'aucun obstacle naturel ou bâtiment ne doit se trouver sur la ligne qui relie les points de départ et d'arrivée. Une artère hertzienne de transport typique, utilisant les fréquences usuelles (inférieures à 10 GHz) met ainsi en oeuvre des "bonds" (distance entre deux stations successive) de 30 à 60km en moyenne ; cette distance est ramenée entre 20 et 40 km en moyenne pour les fréquences supérieures.(Jean Louis FULLSACK)

fait par satellite. La ville de Kisangani, au nord est qui, il y a seulement deux ans ne comptait que deux cyber-centres connectés directement au satellite par des antennes VSAT (very small aperture technology) en compte aujourd'hui dix qui sont reliées en réseau Wimax à un opérateur de satellite.

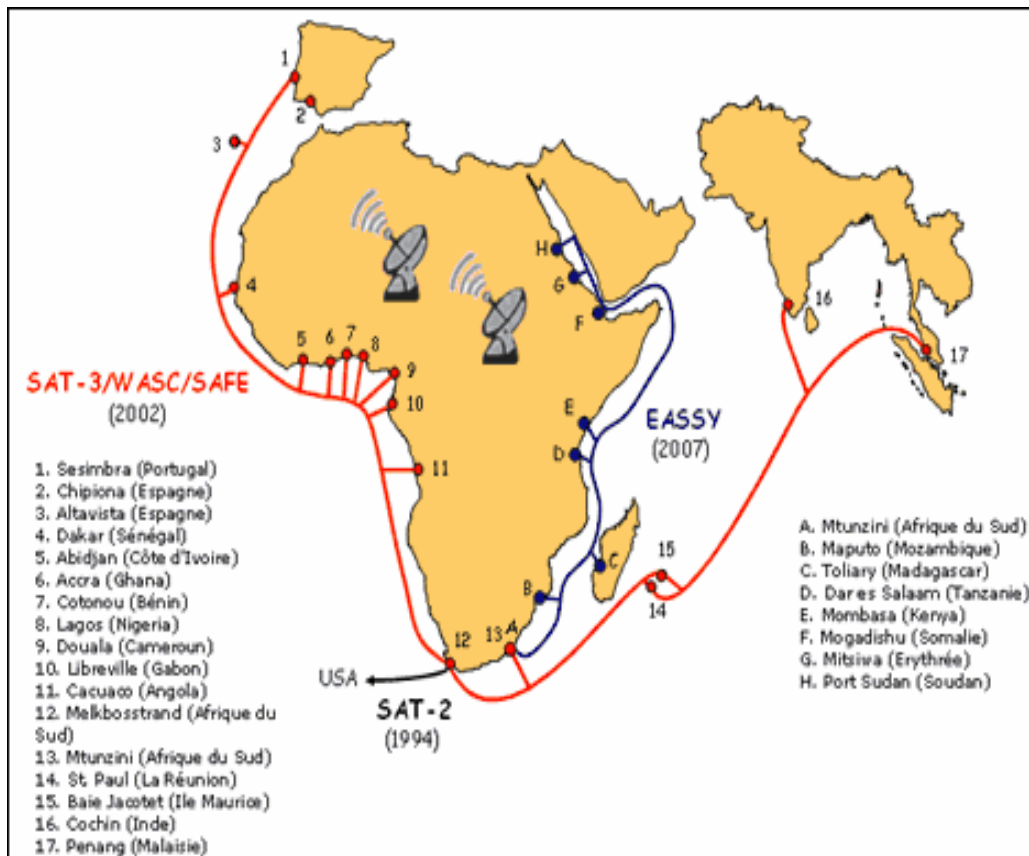
Malgré l'installation actuelle et programmée de nouveaux câbles à fibre optique, la demande pour des liaisons satellitaires n'a jamais été aussi élevée en Afrique. La société Gateway, le plus important fournisseur indépendant de services par satellites pour le GSM et les services mobiles, orienté uniquement sur le marché africain, indiquait en mars 2007 que la demande pourrait surpasser l'offre. Des recherches récentes laissent penser qu'elle devrait connaître une croissance globale de 6.7% par an entre 2007 et 2010 en Afrique et au Moyen Orient. L'offre devrait augmenter de 3,2% seulement au cours de la même période. On estime que l'industrie des services satellites atteint un revenu de plus de 50 milliards de dollars et a connu une croissance moyenne annuelle de 12.8% entre 2000 et 2005.(Russell Southwood 2007)<sup>15</sup>.

En 2007, à l'exception de quelques liens internes entre l'Afrique du Sud et ses voisins et entre le Sénégal et le Mali, le Soudan et l'Egypte, les 33 autres pays sont connectés aux réseaux mondiaux par satellites à des coûts très élevés avec des débits limités. Selon l'UIT, l'Afrique accuse un grave retard en ce qui concerne l'Internet et l'accès haut débit. Alors que les investissements en infrastructures TIC se sont considérablement améliorés ces dernières années représentant un total de 8 milliards de dollars en 2005, (pour 3,5 milliards en 2000), et que la croissance de la téléphonie mobile a atteint 400%, l'Afrique a régressé pour ce qui concerne la connectivité. Alors que l'on compte quatre fois plus de téléphones mobiles que de téléphones fixes, un peu moins de quatre africains sur 100 ont un accès à l'Internet ; la pénétration du haut débit reste au dessous de 1% et 70% de tout le trafic Internet intérieur à l'Afrique est re-routé à l'extérieur du continent ce qui se traduit par des coûts élevés pour les hommes d'affaires et pour les particuliers (*IUT news, Connect Africa* mai 2007).

---

<sup>15</sup> "Gateway's bandwidth capacity up 84%" *Balancing act*, n° 351 30 Avril 2007

## Carte 1 - Architecture du réseau Internet en Afrique Subsaharienne



Source : <http://www.safe-sat3.co.za/Configuration/Configuration.asp>

On entendait plus parler du satellite géostationnaire RASCOM, premier système à satellite spécialisé pour l'Afrique qui est annoncé depuis 1992 et était encore présenté au moment du Sommet de Tunis comme la solution Africaine pour l'Afrique. Sur le site consulté début mai 2007 il est indiqué que l'on espère qu'il sera lancé à la mi-2006. Presque un an après ce n'est pas le cas. Et pourtant ce système est paré de tous les avantages :

« Il constitue l'aboutissement des efforts conjugués de 44 pays africains pour trouver une solution aux problèmes africains en mettant un accent particulier sur les zones rurales ; le système à satellites offrira une couverture totale du continent africain (y compris ses îles) - des Iles Maurice au Cap-Vert et du Cap en Afrique du Sud à Tunis en Tunisie ; Il offrira l'accès universel aux services de télécommunications à environ 700 millions d'africains grâce à des terminaux terrestres pouvant supporter la téléphonie, Internet/données et la réception télévisuelle simultanément, et qui seraient, par conséquent, idéals pour les communautés rurales ; Il offrira la connectivité aux services à la demande (DAMA), ce qui garantira les liaisons directes avec d'autres pays du continent quel que soit le volume du trafic ; Les tarifs seront inférieurs aux prix actuels - très compétitifs, axés sur les zones rurales et cependant rentables. »

En 2007, le satellite est construit et le lanceur choisi, Ariane. Le lancement devrait enfin avoir lieu au dernier trimestre 2007<sup>16</sup>, mais des problèmes d'ordre politique demeurent.

<sup>16</sup> Selon Thales Alenia Space et Ariane space dans un communiqué de presse du 21 juin 2007 au Salon du Bourget.

La Lybie a pris une participation de plus de 50% dans le consortium et certains bailleurs de fonds n'ont pas confirmé leur apport financier<sup>17</sup>.

Entre temps on apprenait que la Chine sans publicité, avait placé en orbite le 13 mai 2007 un satellite de télécommunications pour le compte du Nigeria, le premier lancement commercial du géant asiatique pour un pays africain, a annoncé l'agence Chine Nouvelle. «*Le satellite de fabrication chinoise devrait signifier de grands changements pour les services de télécommunications, de diffusion et de l'internet en Afrique* », a affirmé l'agence, précisant que la Chine avait remporté le contrat en 2004 pour 300 millions de dollars à l'issue d'un appel d'offres. Le satellite géostationnaire, qui couvre l'Afrique, une partie du Proche-Orient et du sud de l'Europe, a été mis en orbite à partir du centre spatial de Xichang dans la province de Sichuan (sud-ouest), à l'aide d'un lanceur Longue Marche 3B, a indiqué Chine nouvelle<sup>18</sup>. C'est là une illustration de l'intérêt croissant de la Chine surtout vis-à-vis de certains pays Africains pourvoyeurs de ressources naturelles.

Le premier câble sous marin à fibre optique, SAT 3 a été posée le long de la côte occidentale en 2002 avec seulement 10 points d'atterrissage en Afrique. La précédente SAT 2 n'atteignait la côte africaine qu'au Cap en Afrique du Sud. SAT3 est un support fédérateur qui apporte la bande passante en quantité suffisante et qui la redistribue aux réseaux connexes. Avec un débit de 4 x 2,5 gigabits par seconde (Gbits/sec), il permet l'écoulement de 5,8 millions d'appels téléphoniques simultanés ou encore la diffusion de 2 304 canaux de télévision. Il est géré par un consortium de 36 entreprises qui comprend, outre des opérateurs occidentaux, des sociétés de télécommunications, installées dans les pays africains reliés : Angola Télécom, Camtel du Cameroun, Côte D'Ivoire Télécom, NITEL du Nigéria , OPT Bénin, OPT Gabon, SONATEL du Sénégal, Télécom Namibia et Telkom South Africa, celui-ci étant le gestionnaire du consortium.

En mai 2007, la côte orientale n'est toujours pas équipée, c'est le *chaînon manquant*. Dans le modèle économique actuellement dominant, le modèle purement commercial, la seule manière utilisée pour contrer cette logique économique est de multiplier l'offre ; avec deux ou trois possibilités d'accès international on peut créer un semblant de concurrence. C'est ce qui devrait se produire vers 2008 pour l'Afrique de l'Est ou plusieurs projets de câbles sous marins ont été annoncés et seraient en cours de négociation, avec le Kenya , en Afrique du Sud pour joindre le Nigeria etc. Tous seraient conçus lit-on pour faire baisser les prix. Au milieu de l'année 2007 aucun n'a encore abouti.

La course pour acquérir la large bande en Afrique s'accélère indique l'Association pour une communication de progrès (APC) : des multinationales aux gouvernements, aux investisseurs individuels, à la fois locaux et étrangers, tous sont impliqués et ils semblent tous vouloir une part de l'opportunité qui se présente. Le projet à ce jour le plus avancé, le câble *Eastern Africa Submarine System* (EASSY), devrait être installé à partir de la fin de l'année 2007. Il concentre à lui seul plusieurs questions clés. Qui va posséder le câble ? Qui va payer pour lui ? Qui en bénéficiera, qui sera perdant ?<sup>19</sup>

EASSY, projet de plus de 300 millions de dollars, sera déroulé sur près de 10000 km reliant huit pays, du Soudan à l'Afrique du Sud *via* Djibouti, la Somalie, le Kenya, la Tanzanie, Madagascar et le Mozambique. La carte 1 montre les lieux d'atterrissage. Selon

---

<sup>17</sup> Selon nos informations, en outre un problème fondamental se poserait. Si le satellite construit est adapté à plusieurs types d'usages, les terminaux de réception coûteront cher alors qu'ils seraient conçus surtout pour la téléphonie et pas pour le haut débit ; ils sont spécifiques et ont peu de possibilités de développement ?

<sup>18</sup> [http://www.french.xinhuanet.com/french/2007-05/17/content\\_429763.htm](http://www.french.xinhuanet.com/french/2007-05/17/content_429763.htm)

<sup>19</sup> APC, "Fibre for Africa" <http://fibreforfrance.net/main.shtml?x=5058919> Opening up Affordable Bandwidth in Africa.

les auteurs du site EASSY ([www.eassy.org](http://www.eassy.org)), le câble a été un catalyseur et un outil fédérateur pour les pays de l'Afrique de l'Est. Les associés ont collaboré pour planifier les liaisons intérieures. Ils ont évalué les infrastructures en fibres optiques pour les besoins des réseaux d'énergie et de pétrole qui représentent une alternative pour connecter les pays enclavés au câble (Botswana, Burundi, Ethiopie, Lesotho, Malawi, Rwanda, Uganda, Zambia et Zimbabwe). La construction de la liaison terrestre Kenya-Uganda-Rwanda-Burundi-Tanzania est une première priorité. Le câble aura une capacité initiale de 20Gbits/sec, (giga bits par seconde) et de 320Gbits/sec quand il sera complètement achevé.

Les dorsales de liaison internationales sont le premier maillon de la connexion mais il reste ensuite à construire les maillons terrestres pour aller jusqu'aux usagers ce qui représente des investissements considérables pour des Etats très pauvres.

Pour y faire face, le Directeur de l'IUT, Hamadoun Touré, a annoncé en mai 2007 un « plan Marshall pour l'Afrique » le projet « Connect Africa », une déclinaison de « Connect the world » qui visera à construire de l'infrastructure nationale et des points d'interconnexion régionaux. Un mini sommet doit avoir lieu à Kigali les 29 et 30 octobre 2007. Il devrait rassembler uniquement des participants de très haut niveau, chefs d'Etat, PDG de grandes sociétés, Président de la Banque mondiale, membres du G8. Il s'agit de réunir une somme de 2 milliards pour démarrer. L'UIT annonce que la Chine est prête à suivre pour faire pression sur les autres pays (UIT, Connecter l'Afrique<sup>20</sup>).

Si la présence d'une liaison physique est indispensable elle n'est pas suffisante, il faut encore que les coûts d'accès soient adaptés à la demande or, alors que ce continent est le plus pauvre, les coûts de connexion sont les plus élevés au monde.

### *Vers un changement de modèle économique ?*

- Un club fermé

Dans un système où prime la loi de la rentabilité, un marché étroit induit des prix plus élevés qu'un marché plus large. Le consortium qui gère SAT 3 indique que la faiblesse du trafic Internet de l'Afrique n'a pas permis de baisser significativement les prix et qu'ils restent néanmoins plus faibles que ceux des liaisons satellitaires. Mais encore faut-il que la liaison soit directe, car ce qui paraît plus injuste encore dans le système de gestion actuel de SAT 3, est que les pays qui n'ont pas de points d'atterrissage au câble et qui n'appartiennent pas au consortium ou ceux qui sont enclavés supportent des prix beaucoup plus élevés que les autres. Les contraintes géographiques pèsent de tout leur poids.

C'est le cas pour le Mali et la Mauritanie. L'opérateur national mauritanien Mauritel paie très cher sa liaison avec Dakar. Début 2007, un Fournisseur d'Accès à Internet (ou FAI) y payait 3 790 dollars par mois pour 1 méga bit par seconde (Mbps), alors qu'un FAI sénégalais devait 1 316 dollars pour le même débit, presque trois fois moins. Ainsi la liaison entre Nouakchot et Dakar coûte deux fois plus que celle entre Dakar et Sesimbra au Portugal.

Mais pour un FAI malien la différence est encore plus importante. Le transit terrestre entre Dakar et Bamako coûte 4 684 dollars, presque trois fois la portion Dakar-Sesimbra. Les prix du transit terrestre sont qualifiés de « sales petits secrets » de l'industrie des

---

<sup>20</sup> « Connecter l'Afrique », Présentation générale, <http://www.itu.int/ITU-D/connect/africa/2007/index-fr.html>

télécommunications par un spécialiste de ces questions <sup>21</sup>. La Société nationale des télécommunications du Sénégal, détenue par France Telecom (Sonatel), profite tout simplement de son monopole sur la fibre pour fixer ses prix.

De même, la Namibie et le Lesotho utilisent toujours des liaisons satellitaires alors qu'ils ont accès à la fibre mais à des coûts de transit si élevés que la liaison par satellite ne leur revient pas plus cher. Telkom, l'opérateur sud africain qui détient un monopole dans la région, maintient des prix élevés car s'il les baissait pour ces pays il devrait en faire autant pour ses clients nationaux. Or, la plupart des pays africains n'ont pas le choix car ils n'ont qu'une seule entrée internationale ce qui les rend dépendants d'un seul fournisseur d'accès.

On arrive ainsi à des aberrations uniquement dues au fonctionnement d'un marché avec abus de position dominante. Un pays côtier connecté au câble et en position stratégique comme le Sénégal bénéficie d'avantages que son voisin malien enclavé n'a pas. Ces distorsions ne sont plus atténuées par une politique d'équipement à l'échelle régionale comme ce fut le cas pour le réseau mixte (téléphonique et télévision) panafricain PANAFTTEL déployé sur le continent avant la vague libérale.

Dans de telles conditions deux ans après son installation, ce câble dont la capacité excède de très loin les besoins, était utilisé à 10% à peine de sa capacité, un gaspillage considérable.

Pourtant, le cas de La Réunion montre bien que le niveau des prix relève de l'opérateur qui les fixe mais qu'il dépend aussi de l'efficacité du régulateur qui détermine et fait respecter les règles. C'est, en effet, le même consortium qui gère SAT 3 et son prolongement vers l'Inde, SAFE, qui possède un point d'atterrissage à La Réunion. Dans ce département français, le conseil régional puis une société privée ont porté plainte contre France Telecom pour demander une baisse des tarifs de connexion. La société a obtenu gain de cause, les tarifs ont été divisés par trois depuis mai 2004 (1 550 euros par Mbit/s et par mois)<sup>22</sup>. Les instances africaines de régulation pourraient davantage faire pression sur les opérateurs pour obtenir des baisses de tarifs, mais souvent leurs relations étroites voire leur dépendance vis-à-vis des Etats, parties prenantes ou en situation de monopole dans les sociétés de télécommunications, les en empêchent.

Le coût élevé de la bande passante dans le modèle SAT3 a provoqué une pression de la part de la société civile. Les milieux académiques et d'autres groupes réclament une baisse des tarifs arguant du fait que le câble a été construit grâce à des fonds largement publics. Les profits du consortium devraient donc être modérés voire régulés pour équilibrer la balance avec les intérêts du public. C'est la revendication par exemple de l'université de Dakar qui veut modifier l'accord obtenu il y a plusieurs années avec la SONATEL pour une ligne spécialisée. Cette ligne est aujourd'hui insuffisante et très coûteuse mais la SONATEL refuse de signer un nouvel accord pour une ligne dédiée ADSL à tarif préférentiel.

---

<sup>21</sup> RUSSEL Southwood, Balancing act, issue 325 « Industry's dirty little secret - cross-country transit prices keep SAT3 international bandwidth prices high ». ([http://www.balancingact-africa.com/news/back/balancing-act\\_325.html](http://www.balancingact-africa.com/news/back/balancing-act_325.html))

<sup>22</sup> « L'Autorité estime que le coût du transport sur le câble SAT3/WASC/SAFE est de 574 euros par Mbit/s en 2004. En tenant compte de l'ensemble des segments de réseau qui sont utilisés pour fournir l'offre de liaison louée de transport (LLT) décrite par la présente décision, le coût de cette prestation est donc de 887 euros par mois et par Mbit/s (méga bits par seconde). Dans ces conditions, l'Autorité étant liée par la demande de la société Outremer Télécom, France Télécom devra faire droit à la demande de celle-ci concernant la fixation d'un tarif de la prestation LLT à 1 550 euros par Mbit/s et par mois ». Fait à Paris, le 4 mai 2004, le Président de l'Autorité de régulation des télécommunications, Paul Champsaur.

## *Un modèle d'accès plus ouvert ?*

Il n'y a pas actuellement d'exemple de modèle à accès ouvert pour la construction des infrastructures de télécommunication. Le consortium qui doit financer et gérer l'infrastructure EASSY est en cours de constitution mais son mode de gestion qui se veut plus ouvert que celui de SAT 3 suscite la polémique. Les négociations entre les différentes parties prenantes pour son financement et sa gestion ont été difficiles et n'ont pas encore abouti.

Actuellement, le système conçu s'inspire de ce qui se fait pour la gestion internationale des *pipelines* pétroliers où les compagnies se partagent l'accès à un coût commercial le plus bas possible et font du profit non pas sur l'infrastructure elle-même, mais sur la distribution du produit et sur le service rendu. Ce système, dit « *special-purpose vehicle* » (SPV), a été proposé par la *e-commission* du NEPAD pour gérer le câble avec les grands opérateurs traditionnels sur la base d'un accès ouvert. Le consortium serait ainsi composé de deux parties, d'une part des opérateurs internationaux et les opérateurs historiques de télécommunications et d'autre part des opérateurs de moindre envergure, une petite équipe de gestion et de marketing regroupée dans le SPV, qui serait propriétaire de l'infrastructure à hauteur de 39,39% et qui s'occuperait de la mise en œuvre du projet. Le SPV, c'est l'essentiel, jouerait le jeu de l'accès ouvert pour tout opérateur détenteur d'une licence locale ou internationale. Le SPV serait soutenu financièrement par la Banque Mondiale et cinq autres bailleurs de fonds<sup>23</sup> (dont l'Agence française de développement), pour un prêt total de 160,20 millions de dollars. Les segments terrestres seront aussi financés par la Banque Mondiale et développés par les opérateurs nationaux respectifs. Ce système fournira de la capacité à tous les opérateurs et rendra le réseau accessible aux pays enclavés avec des prix qui seront les mêmes pour tous, ce qui devrait permettre de développer le marché. (<http://eassy.org/projectmilestones.html>).

Mais si les statuts existent, le budget n'étant pas bouclé (début juillet 2007) il est encore possible de modifier la structure. En effet, cette opération de création d'un SPV ne plait pas aux opérateurs traditionnels comme Telkom, l'opérateur historique d'Afrique du Sud, qui verrait ainsi son influence diminuer et le « jeu du marché » contesté. Pour contrer ce processus le gouvernement sud africain, désormais soutenu aussi par le NEPAD, a proposé aux autres pays membres de s'associer dans un collège en signant un accord intergouvernemental. Mais ce traité risque de prendre plus de temps que celui nécessaire pour que les bailleurs de fonds qui soutiennent les petits opérateurs du SPV leur allouent les sommes prévues. Si le budget est complété, soit l'Afrique du Sud accepte le consortium tel qu'il est actuellement constitué, soit elle doit expliquer en quoi elle le conteste.

Selon un communiqué du 27 juin 2007, il était annoncé que le Comité spécial du Parlement sud africain pour la communication approuvait le protocole intergouvernemental promu par le NEPAD « Nepad Broadband Infrastructure Network » (NBIN). Initialement, 23 pays africains s'étaient inscrits dans ce protocole d'accord, et 11 l'ont actuellement signé, Afrique du Sud, Rwanda, Lesotho, Zimbabwe, Zambie, Namibie, Madagascar, Maurice, Ouganda, Tanzanie et la République Démocratique du Congo, qui n'était pas présente au début. Mais deux pays seulement l'avaient ratifié en juin, l'Afrique du Sud et le Rwanda. Le processus est donc encore loin d'être bouclé. Le Kenya, semble s'en être détourné mais est toujours dans le consortium.

---

<sup>23</sup> Les négociations sont encore en cours en juillet 2007. Les cinq bailleurs sont : International Finance Corporation (Banque Mondiale), Development Bank of South Africa, African Development Bank, European Investment Bank, KfW Bankengruppe et l'Agence Française de Développement.

Cependant, et cela est fondamental, alors que cet accord entre Etats avait été fait pour contrer le SPV, la position de l'Afrique du Sud semble avoir évolué puisque elle adhérerait maintenant au principe de l'accès ouvert et non discriminatoire, ce qui valide l'option SPV et signifie donc qu'elle accepte que EASSY ne soit pas un club fermé comme pour SAT3<sup>24</sup>.

Il y a, en fait, un décalage entre le processus politique et le processus commercial avec une opposition claire entre Kenya et Afrique du Sud. Alors que l'Afrique du Sud cherche à établir un engagement politique des gouvernements, le Kenya insiste sur l'aspect commercial et technique de cette entreprise tout en annonçant qu'il va traiter avec d'autres opérateurs, en particulier indiens, pour construire un autre câble et faire baisser les prix. Mais dans le dernier communiqué de presse de EASSY, le 29 mai 2007, le directeur du projet et de Telkom Kenya semblait vouloir calmer le jeu en indiquant que les clauses financières allaient être conclues dans les prochaines semaines quand la construction du câble commencerait (<http://www.eassy.org>).

Ainsi, le câble EASSY n'est pas encore installé, mais sa conception, si elle aboutit, marquera indéniablement une évolution vers un modèle d'accès ouvert tel qu'il est promu par la société civile depuis le SMSI. Quels ont été les faits marquants de cette avancée dans les idées en espérant celle des faits?

### UNE ÉVOLUTION PORTÉE PAR LA SOCIÉTÉ CIVILE

Les modes de participation et de plaidoyer des diverses composantes de la société civile dans le processus du SMSI lui-même ont été analysés<sup>25</sup>. Sous son influence, deux grandes questions ont été au centre des débats, la question de la gouvernance de l'Internet et, plus généralement, de la société de l'information et celle de la *fracture numérique* avec, en conséquence, celle des mécanismes de financements à mettre en place pour la réduire et connecter les pays pauvres autrement qu'en se conformant au jeu habituel du marché. La notion de service public a été introduite, ce qui n'a rien d'anodin alors que, pendant des années, les Etats-Unis en particulier se sont opposés à ce que cette notion figure dans les textes de l'ONU et qu'ils se sont retirés de l'Unesco en 1984 pour marquer leur opposition au Nouvel Ordre Mondial de l'Information et de la Communication (NOMIC), proposé par les pays non alignés. Ils préconisaient que l'information cesse d'être considérée comme une " marchandise " mais devienne " un bien social " au service de l'Humanité<sup>26</sup>.

Une instance intergouvernementale comme le NEPAD en a pris acte au niveau au moins de la commission sur les TIC mandatée par les Etats pour coordonner et structurer le secteur sur le continent. Interviewé, en janvier 2007, par des journalistes de l'Association pour une communication de progrès, l'APC, Edmund Katiti, président de cette commission dite e-Africa, indiquait que toutes les parties concernées (gouvernement, experts, régulateurs, société civile, juristes, compagnies de télécommunications et bailleurs de fonds) se sont mises

---

<sup>24</sup> Paul VECCHIATTO, "SA to ratify Eassy", itweb, Cape Town correspondent, 20 June 2007, <http://www.itweb.co.za/sections/telecoms/2007/0706201032.asp>

<sup>25</sup> Cf., en particulier, les contributions de Divina FRAU-MEIG et de Jean Louis FULLSACK dans cet ouvrage et aussi David SOUTER et Abiodun JAGUN, « *Whose Summit? — Whose Information Society ? Developing countries and civil society at the World Summit on the Information Society* » ; APC, Enjeux de gouvernance : évaluation de la participation de l'Afrique et de son secteur privé au SMSI.

<sup>26</sup> Le débat sur le « NOMIC » a provoqué la plus grave crise qu'ait jamais connue l'Unesco et a abouti au retrait des Etats-Unis en décembre 1984, puis du Royaume-Uni et de Singapour en décembre 1985. Le Royaume-Uni a réintégré l'organisation en 1997 et les Etats-Unis en 2002.

d'accord pour que la gestion des dorsales large bande intègrent plusieurs principes : un accès ouvert et non discriminatoire ; une propriété collective et équitable de l'infrastructure du réseau à travers la région ; la séparation de la propriété de l'infrastructure de celle de son utilisation ; l'utilisation d'un SPV pour construire détenir et rendre opérationnel le réseau large bande. Il indiquait que cette infrastructure devait fonctionner sur le principe d'un recouvrement des coûts mais pas pour faire du profit et surtout il introduisait la notion de « bien public » pour ce type d'infrastructure.

Si ces principes sont vraiment mis en œuvre dans le cas de EASSY il s'agira bien là d'un changement radical du modèle économique pour l'accès universel aux TIC et ce à tous les niveaux (politique, juridique, économique...) et peut être une première étape pour étendre cette notion à l'ensemble des TIC. La même formule est préconisée avec un intense plaidoyer pour mettre fin au monopole du consortium qui gère SAT 3 et qui arrive à expiration en juin 2007, à partir du constat que le système actuel n'a pas amené un accès convenable pour les citoyens des différents pays. Les tarifs sont beaucoup trop élevés pour favoriser le développement des usages et ils doivent absolument diminuer.

On peut considérer que les artisans de cette évolution des idées et bientôt des procédures à propos de l'Afrique sont bien des ONG dont les plus connues sont plutôt d'origine britannique comme APC<sup>27</sup> qui s'est impliquée dans le processus du SMSI et spécialisée sur les questions africaines en les présentant de manière très claire sur son site<sup>28</sup>. Le rôle d'Internet comme mode d'expression de ces ONG militantes d'une communication citoyenne ouverte a été crucial et mériterait d'être analysé plus précisément.<sup>29</sup>

APC participe au groupe de travail sur la gouvernance de l'Internet dont la première rencontre à Athènes en novembre 2006 a été selon elle un grand succès. Bien qu'étant formellement une rencontre des Nations Unies, au lieu de donner des droits exclusifs aux gouvernements elle a traité de la même façon tous les participants quelques soient leurs origines, ce qui n'était pas le cas lors des sommets où la société civile avait l'impression d'être reléguée à un simple rôle d'observation. Les débats ont été ouverts sans la langue de bois habituelle. Cette attitude était facilitée par le fait que l'IGF n'avait aucun pouvoir de décision, c'était un *forum* de concertation pas de négociation et on peut douter qu'il en aurait été ainsi dans ce dernier cas. Mais ce que ce forum a illustré c'est que loin d'être une perte de temps, créer une instance de débat entre toutes les parties prenantes pourrait être une manière efficace de faire avancer la compréhension réciproque des différents points de vue des uns et des autres et de leurs raisons.

Des initiatives de plaidoyer à l'échelle régionale ont aussi certainement joué un rôle dans la prise de conscience des enjeux par les différentes parties concernées, comme celles de l'Institut Panos d'Afrique de l'Ouest (IPAO), avec son programme CIPACO, le centre sur les politiques internationales des TIC en Afrique de l'Ouest et du centre<sup>30</sup>. CIPACO a organisé

---

<sup>27</sup> De grandes ONG internationales se sont impliquées dans le processus du SMSI mais pour ce qui concerne l'Afrique, le réseau APC a été l'un des plus remarquables par le sérieux de son travail de préparation des dossiers et de plaidoyer au moment des sommets et ensuite grâce à son site sur Internet. L'APC est impliqué dans les questions de politique TIC au niveau global national et régional depuis 2000 avec une focalisation sur les droits humains, l'insertion sociale dans la société de l'information et la manière de traiter la fracture numérique.

<sup>28</sup> Cf le dossier *Fiber for Africa*, (<http://fibreforafrica.net>)

<sup>29</sup> On peut aussi mentionner le travail militant et d'information de l'ONG française Coopération solidarité développement dans les postes et télécommunications (CSDPTT), cf (<http://www.csdptt.org>).

<sup>30</sup> Le CIPACO a reçu un appui initial du Programme CATIA (<http://www.catia.ws>) du DFID (gouvernement britannique). Il a pour but de renforcer les capacités des acteurs en Afrique de l'Ouest et du Centre pour une meilleure participation à la prise de décision régionale et internationale en matière de TIC. Le CIPACO est un projet du Programme TIC de l'IPAO.

plusieurs rencontres pour réunir et sensibiliser aux questions de gouvernance les acteurs et professionnels des médias et des TIC qui comptent dans ce secteur (régulateurs, secteur privé, société civile, institutions publiques et régionales, etc.). Ils ont adopté des principes de collaboration entre eux, la nécessité d'encourager l'utilisation du modèle de l'accès ouvert en matière de gestion des infrastructures d'intérêt public et déclaré que les télécommunications doivent être considérées comme un bien public.

Au niveau des bailleurs de fonds, on peut considérer que l'un des effets du sommet et du *lobbying* des ONG a été le fait que désormais la Banque mondiale accepte de financer des infrastructures de télécommunication et en particulier les segments terrestres les plus coûteux et difficiles à installer.

D'autre part l'UIT semble vouloir agir en priorité pour mieux connecter l'Afrique, avec la nomination juste après à sa tête d'un directeur africain qui depuis 8 ans était le responsable du bureau de développement des télécommunications, Hamadou Toure, qui déclare « *Nous avons les moyens en mains pour être sûrs que nous allons dans le bon sens en ce qui concerne les objectifs définis par le Sommet de la société de l'information. Notre but maintenant est de rendre effectifs ces moyens.* »<sup>31</sup>.

### VERS UN AUTRE MODÈLE ?

Face à l'incapacité des marchés privés d'assurer une fourniture optimale en biens de communications et d'information et pour que se développe le service universel des TIC, une partie de ces biens (réseaux, internet, le téléphone...) pourrait être considérée comme des biens publics universels en particulier dans les PVD<sup>32</sup> c'est-à-dire comme des biens et des services de base au même titre que l'eau, l'énergie, l'éducation, la santé, l'assainissement.

Cette hypothèse ne signifie pas que ce sont des biens publics au sens traditionnel défini comme des biens non divisibles et non exclusifs : (un paysage, la démocratie, un théorème de mathématique), mais qu'ils ont une importance stratégique dans la mesure où ils définissent les conditions de vie des gens et qu'ils ont une vocation de service public. En ce sens ils peuvent difficilement se substituer à d'autres biens ou très faiblement.

Public ne justifie pas nécessairement qu'ils doivent être pour autant produits par des firmes publiques : on peut simplement dire que la collectivité a certainement le droit et le devoir de s'assurer un contrôle spécifique de la production et/ou de la diffusion de ces biens et de leur accès. Fournir l'accès, ce peut être co-décider avec les usagers d'un dispositif technique et des moyens d'apprentissage puis des services et usages proposés. Cette option aurait toute une série d'implications à chaque niveau de la filière, du producteur à l'utilisateur : - technologies alternatives à adopter, stratégies selon un autre type de logique que l'on peut qualifier « d'innovation par l'usage »<sup>33</sup>, montages financiers innovants etc.

Une telle démarche reposerait sur une utilisation des moyens de communication que les opérateurs et les constructeurs ne prévoient pas, ou pas encore ou très rarement en Afrique (choix concernant les technologies sans fil, mise en place de réseaux fragmentés faisant appel aux réseaux radio sur IP (Wifi, Wimax...), au développement de la Voix-sur-IP et à

---

<sup>31</sup> Cf. *ITU news magazine*, juin 2007.

<sup>32</sup> Voir « Les télécommunications, entre bien public et marchandise », ouvrage coordonné par : Djilali Benamrane, Bruno Jaffré, François Xavier Verschave, Editions Charles Leopold Mayer, Paris 2005.

<sup>33</sup> La possibilité de communiquer, de produire et d'échanger avec les TIC, invite à définir ceux qui les utilisent comme des usagers (actifs) plutôt que comme des utilisateurs (passifs). Voir « Innovation par l'usage » de Dominique Cardon, dans « *Enjeux de mots* », C et F éditions, Caen 2005, p 311-339.

l'adaptation des techniques aux conditions locales, à la chaleur, la poussière et même au bricolage). Elle met en question le modèle économique actuel d'un opérateur dominant de télécommunication, mais étant donné l'importance des populations concernées, il peut paraître difficile de s'y opposer. L'idée est qu'un changement de culture loin de constituer une menace pour les opérateurs peut offrir au contraire une nouvelle opportunité d'ouvrir de nouveaux marchés dans les pays en développement comme le montrent les exemples en Inde ou au Bangladesh des milliers de téléphones vendus à des femmes avec la Grameen Bank. Mais chaque contexte est spécifique d'où la nécessité de mener des études de cas et de les comparer<sup>34</sup>.

\*\*\*\*\*

**Cf. en complément :**

Annie Chéneau-Loquay, « Internet aujourd'hui : les enjeux d'une relocalisation, Un point de vue africain », in *Terminal* n°95-96, printemps 2006, Technologies de l'information culture et sociétés, L'Harmattan, Paris.

- Idem, "From Networks to concrete uses, the Digital Divide from a Southern perspective", Special Issue of *GeoJournal*, *Diffusion of the TIC and concept of digital divide. Approaches of the French-speaking geography*, Springer Science+Business Media B.V., Formerly Kluwer Academic Publishers B.V, printemps 2006.

- Ibid., « Technologies de la communication, réseaux et territoire dans les pays en voie de développement. Approche théorique », in Mihoub MEZOUAGHI (dir.), *Le Maghreb dans l'économie numérique*, Institut de recherche sur le Maghreb contemporain et Maison neuve et Larose, Paris, 2007, pp. 29-54.

---

<sup>34</sup> C'est un nouveau programme du réseau Netsuds (voir [www.gdri-netsuds.org](http://www.gdri-netsuds.org))